



Annulation et remboursement voyage pour cause de grève

Par **mhojo**, le **12/12/2019** à **23:36**

Bonjour tout le monde,

Je me suis inscrit à un voyage au ski avec l'association étudiant de Paris Diderot "FédéP7". Je suis un ancien étudiant et donc externe. Mon cas est le suivant : à cause des grèves, mon calendrier ainsi que celui des personnes participant au voyage avec moi ont changé.

Je souhaite donc annuler le dit voyage et être remboursé. J'ai payé à l'association 407,5€ sous forme de chèque à l'ordre de la FédéP7, ainsi que deux chèques de cautions (de 200€ et 100€). Mais aucune assurance annulation.

Selon eux, aucun remboursement n'est possible (intégral ou partiel) si l'on n'a pas souscrit à l'assurance. Nous sommes aujourd'hui le 12 décembre, je me suis inscrit le 27 novembre et le voyage aura lieu le 9 janvier.

Je souhaiterais connaître votre avis à ce sujet. Je veux absolument être remboursé.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Ci-joint quelques documents complétant mon cas.

La charte:

<https://drive.google.com/file/d/1OiVT6UVJ4pwKulFR1gNnNNMUezp5xZJI/view?usp=sharing>

Détail du voyage:

https://docs.google.com/document/d/1b_26N6jJwr8g9XvjWf_lzWkEY3lIGaHBsXI-iUUpJ_k/edit?usp=sharing